

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 25

Procuration : 2

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt deux

Le : **21 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 novembre 2022**

**OBJET : D2022\_9\_5**

Espace modulaire maison de santé : fixation des tarifs de location - compléments

**Présents** : BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R .

**Ont donné procuration** : MOINARD BOUTENEGRE M à URBAJTEL P ; VRIET L. à DULAIS N.

**Secrétaire de séance** : LACOURARIE Séverine

Les rapporteurs rappellent la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 ayant le même objet où un débat s'était instauré autour des espaces communs et où il était donné mandat au Maire d'en discuter avec les locataires concernés.

Après réception des autres locataires (infirmières) que le médecin, elles ont donné un avis favorable pour payer les espaces communs même si le médecin ne les paie pas vu son engagement dans la politique santé de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, avec une abstention et 26 pour,**

- dit que les espaces communs ne seront pas facturés au médecin dans l'état actuel mais le seront pour les autres professions médicales ;
- dit que le tarif de location sera de 12 € le mètre carré.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 24 novembre 2022**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 24 novembre 2022**

Le Maire,